

CTPL du 17 Décembre 2009

Déclaration F.O. DGFIP C.F.T.C. DGFIP

Monsieur le Président,

Dans le cadre des déclarations liminaires faites par **FO Finances, FO DGFIP et la CFTC le 30 novembre dernier lors du CTPM et du CTPC**, nous voulons revenir une fois de plus sur le sujet des suppressions d'emplois.

Il s'agit une fois encore pour 2010 de supprimer des emplois par un **fléchage** qui repose sur des présumés gains de productivité autorisés entre autres par les progrès technologiques.

Les agents du réseau départemental qui chaque jour vivent la réalité de ces prétendues avancées technologiques, se demandent vraiment si l'on entend continuer à **se moquer longtemps d'eux** au vu des difficultés qu'ils rencontrent.

Nous vous avons encore une fois dernièrement averti des « états d'âme » du réseau de la DDFiP.

Pour Force Ouvrière comme pour la CFTC, le vrai sujet est de savoir si l'on veut en France à ce jour conserver un service public républicain.

Respecter le service républicain c'est lui accorder les moyens nécessaires pour garantir sa neutralité, la correcte exécution des missions et de bonnes conditions de travail pour tous les personnels.

Dans le département, tous cherchent comment faire et sont actuellement dans une impasse totale. On vous l'a dit, nous arrivons « au bout du bout ».

On assèche les réseaux de leurs effectifs et on s'interroge, dans le même temps, sur comment mieux travailler demain. Compte tenu de ces éléments, il ne vous étonnera pas que la position de Force Ouvrière et de la C F T C soit négative.

Contre cette politique aveugle de casse des services publics et des emplois, les agents de la DDFiP revendiquent :

- l'arrêt des suppressions d'emplois
 - le maintien de la séparation assiette/recouvrement, ordonnateur/comptable
 - le refus de la polyvalence généralisée
 - l'arrêt des réformes de structures
 - l'abandon de toute réforme conduisant à l'individualisation des rémunérations
- le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité.

Quand ouvrira-t-on enfin le débat de l'adéquation des moyens aux missions ?

Quand cessera-t-on de chercher à être les plus exemplaires en matière de suppressions d'emplois pour rechercher l'exemplarité d'exercice du service public républicain ?

Quand recensera t-on le véritable travail des agents pour y mettre enfin les emplois nécessaires ?

Quand cessera t-on de prendre les organismes paritaires pour des chambres d'enregistrement ?

Vous comprendrez donc que FO DGFIP et la CFTC n'acceptent pas les 2 569 (ETP) suppressions d'emplois prévues pour 2010 soit 1 464 ETP pour la filière fiscale et 1 105 ETP pour la filière publique.

FO DGFIP 62 et la CFTC 62 n'acceptent pas non plus la déclinaison locale du volet de ces suppressions 2010 à savoir l'amputation de 35 emplois dans notre DDFIP soit 16 pour la filière Gestion Publique et 19 pour la filière Fiscale.

En conséquence, FO DGFIP 62 et la CFTC DGFIP 62 ne siègeront pas à ce CTPD portant sur « la localisation des prélèvements et des transformations d'emplois au sein de la DDFIP du Pas de Calais » et laisseront à l'Administration la responsabilité de prendre ces décisions.

Les représentants au CTPL FO DGFIP 62 et CFTC DGFIP 62

Laurence Didaux Stéphane Thiriat Jacques Regnier

Gabriel Gaillard Anne-Laure Houston-Bidal